



FORMATI ONS SST

R
É
P
E
R

O
I
R
E



www.asfetm.com

Association sectorielle – Fabrication d'équipement de transport et de machines
Un organisme paritaire en santé et en sécurité du travail

LA MISSION CORPORATION DE L'ASFETM

Notre mission

L'ASFETM est une association sectorielle **paritaire** créée en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* du Québec. Constituée **volontairement**, en 1983, par des groupements de travailleurs et d'employeurs des secteurs d'activités économiques

« Fabrication d'équipement de transport » et « Fabrication de machines », l'ASFETM a pour mandat **la prévention des accidents et des maladies du travail** dans ces deux secteurs d'activités.

Pour ce faire, elle offre des services de **formation, information, recherche et documentation et conseil et assistance technique** aux établissements qu'elle dessert, en privilégiant l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs, ce qui est l'objet même de la loi.

Notre vision

Être le leader de référence en santé et sécurité du travail pour les entreprises de nos secteurs d'activités économiques et le partenaire privilégié pour les accompagner dans leur démarche de prévention, afin d'améliorer la santé et la sécurité du travail des travailleurs et de développer une culture de prévention.

Nos valeurs

Paritarisme

L'implication des travailleurs, des employeurs et de leurs associations respectives est au cœur de toutes nos interventions, à toutes les étapes de notre fonctionnement.

Respect

Nos interventions se font avec professionnalisme dans le respect du personnel, des entreprises, des lois, règlements et règles de l'art.

Intégrité

Nous déployons les efforts requis dans les entreprises, en toute honnêteté et transparence, dans le respect de notre mission et de nos valeurs.

Qualité du service

Notre personnel demeure engagé et disponible au quotidien pour offrir des services adaptés aux entreprises dans les meilleurs délais.

Engagement

Rester à l'affût des nouveautés, favoriser le travail d'équipe et le transfert de connaissances, consulter pour anticiper les besoins, etc., sont autant de moyens que nous valorisons pour demeurer pertinent et nous renouveler.

Notre expertise

Par notre engagement à accompagner les entreprises dans leur démarche de prévention, notre équipe de conseillers et de spécialistes, épaulée par notre personnel de soutien, a développé une solide expertise en SST dans :

- L'élaboration, l'adaptation et la diffusion de programmes de formation et de conférences;
- Le soutien aux comités de santé et de sécurité dans l'élaboration de programmes de prévention et d'analyses du risque;
- L'assistance technique sur les risques et les moyens de prévention;
- L'information sur les problématiques et la réglementation en santé et sécurité du travail;
- Le transfert de connaissances via notre revue d'information, notre site Web, la vulgarisation de la réglementation et des résultats de recherche, l'organisation de colloques et de sessions publiques, etc.

L'ASFETM collabore aussi étroitement avec les organismes impliqués en SST au Québec (CNESST, IRSST, Santé publique, etc.).

© Photos en couverture

De haut en bas : Fives Services inc., Venmar Ventilation ULC, Law-Marot Milpro

TABLE DES MATIÈRES

Appareils de levage de charges	
• Utilisation sécuritaire de chariots élévateurs	6
• Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques	7
• Utilisation sécuritaire des élingues et des ponts roulants	8
• Utilisation sécuritaire des grues mobiles	9
• Utilisation sécuritaire des palettiers	10
Cadenassage, Sécurité des machines et Risques électriques	
• Cadenassage : application et programme	12
• Sécurité des machines : analyse et réduction du risque	13
• Risques électriques : procédure et programme	16
Comité de santé et de sécurité (CSS) et activités de prévention	
• Fonctions du CSS	18
• Enquête et analyse d'accident	19
• Inspection préventive	20
• Introduction à la SST	21
• Loi et règlement SST	22
• Analyse de la sécurité de la tâche	23
Ergonomie	
• Ergonomie, troubles musculosquelettiques et maux de dos	25
• Ergonomie de bureau	27
Espace clos	
• Travail en espace clos : procédure et programme	29
Matières dangereuses	
• SIMDUT 2015	31
• Transport des matières dangereuses (TMD)	32
Protection respiratoire	
• Protection respiratoire : procédure et programme	34
Soudage et activités connexes	
• Utilisation sécuritaire des gaz comprimés et oxycoupage	37
• Prévention des risques du métier de soudeur	38
• Travail à chaud : réglementation et permis	39
Travail en hauteur	
• Prévention des chutes et utilisation du harnais	41
• Utilisation sécuritaire de plateformes élévatrices	42
• Utilisation sécuritaire des échafaudages sur cadres métalliques	43
• Utilisation sécuritaire des échelles et des escabeaux	44
Divers	
• Électricité statique : prévention des risques	46
• Loi C-21 sur la responsabilité pénale des organisations	47
• Mieux-être psychologique au travail	48
• Prévention auditive	49
• Prévention des blessures	50
• Prévention de la contrainte thermique	51

NOTES PRÉLIMINAIRES

Le présent document décrit les sessions de formation de l'ASFETM destinées aux travailleurs, superviseurs, gestionnaires, membres de comités SST, représentants à la prévention et à toute personne intéressée à la santé et sécurité du travail.

L'ASFETM priorise le service aux entreprises de ses secteurs d'activités économiques – Fabrication d'équipement de transport et Fabrication de machines – mais elle offre aussi ses services de formation SST aux entreprises hors secteur.

Les formations se donnent sur demande, sur les lieux du travail. Un minimum de participants est cependant requis. Afin d'accommoder les entreprises qui ont peu de participants à former, il est possible de regrouper des participants provenant de plusieurs entreprises. Des sessions publiques sont aussi offertes : voir le calendrier sur www.asfetm.com.

Les sessions de formation de l'ASFETM visent à répondre aux exigences des lois et règlements en vigueur au Québec, notamment la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*. Pour les formations visant l'utilisation sécuritaire des équipements, bien noter qu'il ne s'agit pas ici de « formation professionnelle » mais bien de « formation sécuritaire » qui s'adresse à des participants qui opèrent déjà ces équipements. En aucun cas, l'ASFETM n'enseigne à opérer les équipements aux participants à ses formations. Des attestations de suivi de formation sont émises (en version électronique imprimable) pour chaque participant, avec une recommandation de rappel à tous les trois ans.

L'ASFETM est un organisme formateur agréé par Emploi-Québec (# agrément 0046828) et toutes ses sessions de formation sont admissibles dans le cadre de la *Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre* et en vertu du *Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs*.

L'ASFETM offre aussi des sessions de formation de formateurs, les habilitant à former les travailleurs de leur entreprise. Elles s'adressent préférentiellement à ceux qui ont déjà des aptitudes ou une expérience de formateur pour adultes en milieu de travail. Elles sont exclusivement réservées aux entreprises de ses secteurs d'activités économiques, soit les fabricants d'équipement de transport et les fabricants de machines.

Voir conditions et tarifs à la fin du présent document.

Appareils de levage de charges

- Utilisation sécuritaire de chariots élévateurs
- Utilisation sécuritaire des transpalettes électriques
- Utilisation sécuritaire des élingues et des ponts roulants
- Utilisation sécuritaire des grues mobiles
- Utilisation sécuritaire des palettiers

UTILISATION SÉCURITAIRE DE CHARIOTS ÉLÉVATEURS

Objectifs

- Nommer les composantes des types de chariots utilisés dans l'établissement
- Expliquer les principes de stabilité du chariot élévateur
- Nommer tous les éléments d'inspection
- Décrire les règles de circulation, de gerbage et dégerbage, de chargement et déchargement, de changement de la bouteille de gaz et les consignes de début et de fin de travail

Contenu

- Description des composantes des types de chariots de l'établissement
- Présentation et explication des principes de stabilité, des règles de circulation de gerbage et dégerbage, de chargement et déchargement, de changement de la bouteille de gaz et des consignes de début et de fin de travail
- Démonstration des opérations précitées
- Évaluation théorique des connaissances des participants
- Évaluation pratique sécuritaire individuelle

Durée

5 heures (4 heures de théorie en groupe suivie d'une pratique individuelle)

CHARIOT ÉLÉVATEUR TOUT TERRAIN À MÂT TÉLESCOPIQUE

Mêmes objectifs plus :

- *Évaluer le rayon d'action du chariot élévateur*

Même contenu plus :

- *Explication de la charte de la capacité et du rayon d'action*

Durée

5 heures (4 heures de théorie en groupe suivie d'une pratique individuelle)

Notes

1 Ce contenu de formation vise à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* auquel tous les employeurs du Québec doivent se soumettre (article 256.3). Il s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'opération de chariots élévateurs. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération au moment de la formation, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

2 L'évaluation pratique de l'ASFETM vise à répondre aux exigences de l'article 256.3 1^o. Elle vise à vérifier que le participant, qui sait opérer, a bien compris les principes de l'utilisation sécuritaire du chariot élévateur. L'employeur a la responsabilité de compléter cette formation pratique.

UTILISATION SÉCURITAIRE DES TRANSPALETTES ÉLECTRIQUES

Objectifs

- Inspecter un transpalette électrique en utilisant une fiche d'inspection
- Identifier les commandes et les dispositifs de sécurité des transpalettes électriques et décrire leur utilisation
- Identifier les procédures de travail sécuritaires

Contenu

- Réglementation
- Identification des risques
- Description des différentes composantes des transpalettes
- Inspection et manœuvres
- Évaluation théorique des connaissances des participants
- Évaluation pratique sécuritaire individuelle

Durée

3 heures (2 heures de théorie en groupe suivie d'une pratique individuelle)

Notes

1 Un transpalette électrique est un chariot élévateur au sens du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*. Ce contenu de formation vise donc à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* auquel tous les employeurs du Québec doivent se soumettre (article 256.3). Il s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'opération de transpalettes électriques. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération au moment de la formation, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

2 L'évaluation pratique de l'ASFETM vise à répondre aux exigences de l'article 256.3 1^o. Elle vise à vérifier que le participant, qui sait opérer, a bien compris les principes de l'utilisation sécuritaire du transpalette électrique. L'employeur a la responsabilité de compléter cette formation pratique.

3 Ce contenu peut être enrichi de notions sur l'utilisation sécuritaire des tracteurs de manutention (aussi appelés « mules ») à conducteur accompagnant ou porté debout.

UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉLINGUES ET DES PONTS ROULANTS

Objectifs

- Connaître la réglementation concernant les ponts roulants et les appareils et accessoires de levage
- Connaître les 12 tâches de l'élingueur et être en mesure d'appliquer les principales règles de sécurité lors de l'utilisation des ponts roulants et des appareils et accessoires de levage
- Décrire les caractéristiques des câbles d'acier, chaînes, sangles de fibre synthétique et accessoires
- En faire l'inspection

Contenu

- Description des différents types d'appareils et accessoires de levage (élingues, chaînes, etc.) utilisés dans l'établissement
- Présentation et explication de la procédure d'utilisation des appareils et accessoires de l'établissement
- Démonstration de l'inspection préventive des appareils et accessoires de levage
- Évaluation théorique des connaissances des participants
- Évaluation pratique sécuritaire individuelle

Durée

5 heures (4 heures de théorie en groupe suivie d'une pratique individuelle)

Notes

1 Ce contenu de formation vise à répondre aux exigences du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* auquel tous les employeurs du Québec doivent se soumettre (article 254.1).

Il s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'opération de ponts roulants. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération au moment de la formation, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

2 L'évaluation pratique de l'ASFETM vise à répondre aux exigences des 6 paragraphes de la formation théorique de l'article 254.1. Elle vise à vérifier que le participant, qui sait opérer, a bien compris l'application des 12 tâches de l'élingueur et les principes de l'utilisation sécuritaire de pont roulant et des accessoires de levage. L'employeur a la responsabilité de compléter cette formation pratique.

UTILISATION SÉCURITAIRE DES GRUES MOBILES

Objectifs

- Connaître la réglementation concernant les grues et les accessoires de levage
- Connaître les tâches du grutier/élingueur et être en mesure d'appliquer les principales règles de sécurité lors de l'utilisation des grues et des accessoires de levage
- Inspecter la grue mobile en suivant la procédure de l'établissement, le manuel d'instruction du fabricant et une fiche d'inspection
- Identifier la séquence des étapes à suivre pour le déplacement des grues mobiles lors de différentes situations
- Identifier les différents dispositifs de sécurité et de décrire leur utilisation
- Délimiter l'aire de travail au sol et en hauteur en plaçant les dispositifs requis
- Déterminer la capacité de levage de la grue mobile selon la situation de travail, en utilisant la charte du fabricant

Contenu

- Réglementation
- Droits et obligations de l'employeur et de l'utilisateur de grue mobile
- Description des différentes grues mobiles
- Inspection
- Méthodes de travail sécuritaire

Préalable

Avoir suivi la formation de l'ASFETM *Utilisation sécuritaire des élingues et des ponts roulants* (voir page 8)

Durée

4 heures

Notes

1 Seules les grues avec les caractéristiques suivantes, utilisées de façon conventionnelle, en établissement hors construction, sont visées par cette formation : grue mobile, sur roue, au sol, avec flèche télescopique, pour le soulèvement de charges (et non de personnes), de façon ponctuelle (fréquence peu élevée), sans levage en tandem. Sont donc **exclus** de la formation : grues à tour (mobiles ou non), grues sur chenilles, grues à flèche articulée (*knuckle boom*), grue placée sur une barge, grue draguant dans l'eau, grues utilisées en simultanée, levage de travailleurs à l'aide de grues, grues adaptées pour des fonctions autres que le levage (par ex.: avec une pelle, convoyeurs, etc.).

2 Cette session théorique peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une évaluation de la pratique sécuritaire individuelle peut s'ajouter, sur demande.

3 Ce contenu de formation s'adresse aux participants qui ont déjà une expérience pratique d'opération de grue mobile **et** qui ont suivi notre formation *Utilisation sécuritaire des élingues et des ponts roulants*. Pour les participants qui n'ont aucune expérience d'opération de grue mobile au moment du cours, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

UTILISATION SÉCURITAIRE DES PALETTIERS

Objectifs

- Connaître les éléments de la fonction entreposage et leurs liens avec les palettiers
- Identifier les différents types de palettiers et leur utilisation
- Connaître les composantes des palettiers à simple et double profondeurs et leur fonction
- Connaître les différents éléments à considérer lors du choix d'un palettier
- Connaître les étapes à suivre lors de l'installation des palettiers
- Connaître les éléments à inspecter et les critères d'évaluation d'un palettier

Contenu

- Composantes de la fonction entreposage : charge, palette, chariot élévateur, aire d'entreposage et palettier
- Types de palettiers
- Norme CSA A344
- Composantes d'un palettier à simple et double profondeurs (échelle, lisse, pied, etc.)
- Choix et installation des palettiers
- Utilisation et inspection des palettiers
- Exercice d'inspection de palettiers

Durée

4 heures

Cadenassage, Sécurité des machines et Risques électriques

- Cadenassage : application et programme
- Sécurité des machines : analyse et réduction du risque
- Risques électriques : procédure et programme

CADENASSAGE

Application du cadenassage

Objectifs

- Comprendre les principales implications de la réglementation pour l'employeur et les travailleurs
- Savoir appliquer une procédure de cadenassage sécuritaire

Contenu

- Loi et réglementation
- Planification du travail de cadenassage de l'équipement
- Identification des sources d'énergie versus les points de coupure et moyens de contrôle
- Séquence-type de cadenassage et application d'une procédure

Durée

4 heures

Élaboration d'un programme de cadenassage

Objectifs

- Comprendre les principales implications de la réglementation pour l'employeur et les travailleurs, les sous-traitants et autres intervenants
- Savoir appliquer une procédure de cadenassage sécuritaire
- *Élaborer et mettre en place un programme de cadenassage sécuritaire*

Contenu

- Loi et réglementation
- Planification du travail de cadenassage sur l'équipement
- Identification des sources d'énergie versus les points de coupure et moyens de contrôle
- Séquence-type de cadenassage et application d'une procédure
- *Norme CSA Z460*
- *Élaboration d'un programme pour réaliser un travail de cadenassage*
- *Identification des tâches*
- *Études de cas*

Durée

7 heures

SÉCURITÉ DES MACHINES

Analyse et réduction du risque

Objectifs

- Référer à la réglementation pertinente
- Décrire une démarche de gestion du risque
- Identifier les composantes d'un risque observé
- Déterminer un indice de risque
- Sélectionner un dispositif de protection adéquat
- Distinguer un interrupteur à verrouillage et à interverrouillage
- Distinguer un interrupteur à action positive et à action non positive
- Identifier les caractéristiques que doivent posséder les dispositifs de protection, tels que les protecteurs, les dispositifs électrosensibles et les commandes bimanuelles
- Identifier, lorsque requis, la catégorie ou le niveau de performance requis des dispositifs de protection

Contenu

- Analyse du risque
 - Réglementation
 - Notions de base : étapes de la démarche
 - Description du risque
 - Évaluation de l'indice de risque
- Exercice pratique d'analyse du risque
- Réglementation
- Choix de la protection appropriée en lien avec l'analyse du risque
- Protecteurs fixes : ouvertures permises
- Protecteurs mobiles : interrupteurs de sécurité
- Dispositifs électrosensibles : rideaux lumineux, distance sécuritaire d'installation
- Commandes bimanuelles
- Dispositifs de commande : arrêt, départ, arrêt d'urgence
- Exercices sur les différents types de dispositifs de protection
- Circuits de commande sécuritaires : principes de base

Durée

14 heures

SÉCURITÉ DES MACHINES

Analyse du risque

Objectifs

- Référencer à la réglementation pertinente
- Décrire une démarche d'analyse du risque
- Décrire une démarche de gestion du risque
- Identifier les composantes d'un risque observé
- Établir un indice de risque

Contenu

- Réglementation
- Analyse du risque
- Notions de risque et de danger
- Gestion du risque
- Composantes du risque
- Indice de risque

Durée

4 heures

Même contenu plus exercice pratique d'analyse du risque sur une machine:

Durée

7 heures

Réduction du risque

Objectifs

- Référencer à la réglementation pertinente
- Sélectionner un dispositif de protection adéquat
- Distinguer un interrupteur à verrouillage et à interverrouillage
- Distinguer un interrupteur à action positive et à action non positive
- Identifier les caractéristiques que doivent posséder les dispositifs de protection, tels que les protecteurs, les dispositifs électrosensibles et les commandes bimanuelles
- Identifier, lorsque requis, la catégorie ou le niveau de performance requis des dispositifs de protection

Contenu

- Réglementation
- Choix de la protection appropriée en lien avec l'analyse du risque
- Protecteurs fixes : ouvertures permises
- Protecteurs mobiles : interrupteurs de sécurité
- Dispositifs électrosensibles : rideaux lumineux, distance sécuritaire d'installation
- Commandes bimanuelles
- Dispositifs de commande : arrêt, départ, arrêt d'urgence
- Circuits de commande sécuritaires : principes de base

Durée

7 heures

SÉCURITÉ DES MACHINES

Analyse du risque : Maintenance

Objectifs

- Référer à la réglementation pertinente
- Distinguer un interrupteur à verrouillage et à interverrouillage
- Distinguer un interrupteur à action positive et à action négative
- Identifier les caractéristiques que doivent posséder les dispositifs de protection, tels que les protecteurs, les dispositifs électrosensibles et les commandes bimanuelles

Contenu

- Réglementation
- Protecteurs fixes : ouvertures permises
- Protecteurs mobiles : interrupteurs de sécurité
- Dispositifs électrosensibles : rideaux lumineux, distance sécuritaire d'installation
- Commande bimanuelle
- Dispositifs de commande et d'arrêt, incluant l'arrêt d'urgence
- Circuits de commandes sécuritaires : principes de base

Durée

4 heures

Analyse du risque : Opérateurs

Objectifs

- Identifier les exigences de base concernant les machines
- Identifier les protecteurs et dispositifs de protection requis sur les machines et décrire leurs fonction, importance et utilisation
- Décrire l'inspection et les ajustements à faire sur ces protecteurs et dispositifs de protection
- Identifier et décrire la fonction des dispositifs de commande sur les machines
- Identifier et décrire la fonction arrêt d'urgence et la procédure en cas d'urgence
- Identifier les consignes de sécurité à suivre lors de l'opération des machines

Contenu

- Réglementation
- Protecteurs et dispositifs de protection requis sur les machines : utilisation, ajustement, inspection visuelle
- Dispositifs de commande et d'arrêt, incluant l'arrêt d'urgence
- Consignes de sécurité

Durée

2 heures

RISQUES ÉLECTRIQUES

Procédure de prévention

Objectifs

- Comprendre les risques lors de travaux sur des équipements ou appareillages électriques
- Connaître les principales implications de la réglementation pour l'employeur et les travailleurs
- Savoir appliquer une méthode de travail sécuritaire lors de travaux de nature électrique, incluant la détermination des périmètres de sécurité et le port des équipements de protection individuelle appropriés à la tâche et à l'appareillage

Contenu

- Choc et éclat d'arc
- Principales causes d'accident de nature électrique
- Réglementation : LSST, RSST, Code criminel, Code de l'électricité du Québec
- Méthodes de travail sécuritaire (norme CSA Z462) :
 - Situation de travail sans danger électrique
 - Travail sous tension

Durée

4 heures

Programme de prévention

Objectifs

- Comprendre les risques lors de travaux sur des équipements ou appareillages électriques
- Connaître les principales implications de la réglementation pour l'employeur et les travailleurs
- Savoir appliquer une méthode de travail sécuritaire lors de travaux de nature électrique, incluant la détermination des périmètres de sécurité et le port des équipements de protection individuelle appropriés à la tâche et à l'appareillage
- *Connaître les exigences de qualification selon les tâches et les compétences*
- *Réviser les étapes du cadenassage et la prise de mesure de tension*
- *Se familiariser avec les équipements disponibles pour réduire les risques à la source*

Contenu

- Choc et éclat d'arc
- Principales causes d'accident de nature électrique
- Réglementation : LSST, RSST, Code criminel, Code de l'électricité du Québec
- Méthodes de travail sécuritaire (norme CSA Z462) :
 - Situation de travail sans danger électrique
 - Travail sous tension
 - *Rappel du cadenassage*
 - *Plan de sécurité électrique*
- *Installation électrique : description et qualification professionnelle*
- *Étude de cas*

Durée

7 heures

Comité de santé et de sécurité (CSS) et activités de prévention

- Fonctions du CSS
- Enquête et analyse d'accident
- Inspection préventive
- Introduction à la SST
- Loi et règlement SST
- Analyse de la sécurité de la tâche

FONCTIONS DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (CSS)

Objectifs

- Comprendre le rôle et les fonctions du CSS dans l'organisation
- Définir (ou réviser) le mandat du CSS
- Mettre en pratique des outils de tenue efficace de réunion
- Rédiger l'ordre du jour de la prochaine réunion

Contenu

- Réglementation
- Rôle et fonctions du CSS et de chacun de ses membres
- Meilleures pratiques de réunion : ordre du jour, procès-verbal, thèmes types, etc.

Durée

4 heures

Notes

1 Cette formation prévoit une rencontre préparatoire et une revue de la documentation pertinente par le conseiller de l'ASFETM.

2 Si possible et si disponibles, les informations suivantes pourraient être consultées :

- Procès-verbal de la dernière réunion du CSS
- Politique de santé et sécurité de l'établissement
- Indicateurs de performance en prévention utilisés dans l'organisation
- Priorités du CSS
- Mandat, politique ou procédure sur le fonctionnement du CSS
- Rôles et responsabilités en santé et en sécurité des différentes parties dans l'organisation
- Programme de prévention
- Plan d'action en prévention
- Programme de santé spécifique à l'établissement
- Rapport d'inspection de la CNESST
- Dernier rapport annuel envoyé à la CNESST
- Tout autre outil de gestion de la santé et sécurité

ENQUÊTE ET ANALYSE D'ACCIDENT

Objectifs

- Mettre en place les mesures immédiates suite à un accident du travail
- Décrire correctement l'événement
- Recueillir tous les faits reliés à l'accident
- Appliquer la démarche d'enquête et d'analyse nécessaire pour trouver les causes de l'événement et faire des recommandations pour éliminer ces causes et assurer un suivi
- Compléter correctement un rapport d'enquête et d'analyse

Contenu

- Réglementation
- Définitions : enquête, fait, événement, avis d'accident, etc.
- Qui, quand et comment faire l'enquête
- Qui, quand et comment faire l'analyse
- Rapports d'enquête et d'analyse d'accident
- Étude de cas
- Démarche d'analyse
- Recommandations et suivi

Durée

6 heures

INSPECTION PRÉVENTIVE

Objectifs

- Connaître les droits et obligations de l'employeur et des travailleurs
- Connaître les mécanismes de prévention mis en place dans l'établissement
- Identifier les principaux facteurs de danger présents dans le milieu de travail
- Déceler les déviations à la réglementation, aux normes ou au programme de prévention
- Utiliser une grille d'inspection modèle
- Appliquer une procédure administrative menant à la suppression rapide des déviations observées et au contrôle des facteurs de danger en milieu de travail

Contenu

- Inspection préliminaire d'un lieu de travail
- Droits et obligations
- Facteurs de danger en milieu de travail
- Caractéristiques de l'inspection préventive
- Analyse des résultats de l'inspection
- Reprise de l'inspection du lieu de travail à l'aide d'une grille modèle

Durée

4 heures

INTRODUCTION À LA SST

Objectif

- Acquérir une information de base en santé et sécurité du travail sur les risques généralement rencontrés dans le milieu de travail et les outils pouvant contribuer à la prévention des accidents et des maladies du travail

Contenu

- Risques vs réglementation SST
- Rôle et fonctions du comité de santé et de sécurité et des autres intervenants SST
- Prévention des blessures
- Inspection des lieux de travail
- Enquête et analyse d'accident
- Appareils de levage
- Palettiers
- Mesures préventives et équipements pour le travail en hauteur
- Ergonomie
- SIMDUT
- Équipements de protection individuelle
- Observation en usine et discussion

Durée

7 heures

Note

Cette session peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements.

LOI ET RÈGLEMENT SST

Objectifs

- Avoir un aperçu du contenu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* (RSST) et savoir référer aux articles pertinents
- Identifier les droits et obligations de chacune des parties
- Identifier les fonctions des divers intervenants en santé sécurité
- Savoir ce qu'est un comité de santé et de sécurité
- Savoir ce que sont le programme de prévention et le programme de santé

Contenu

- Droits et obligations des travailleurs, de l'employeur, du représentant à la prévention
- Fonctions du représentant à la prévention
- Constitution, fonctions et pouvoirs de la CNESST
- Fonctions et services de l'association sectorielle paritaire
- Fonctions et services des équipes de santé publique
- Fonctions de l'association accréditée (syndicat)
- Fonctions et composition du comité de santé et de sécurité
- Étapes d'implantation du programme de prévention
- Éléments du programme de santé
- Risques présents dans le milieu de travail
- Contenu du RSST (sections et risques couverts)

Durée

4 heures

ANALYSE DE LA SÉCURITÉ DE LA TÂCHE (AST)

Objectifs

- Reconnaître les risques reliés à la tâche
- Faire une analyse de la sécurité de la tâche
- Rédiger une procédure de travail sécuritaire

Contenu

- Identification des tâches accomplies par le travailleur
- Identification des risques associés aux tâches effectuées
- Identification des étapes dans l'exécution du travail
- Élaboration de procédures de travail sécuritaire

Durée

4 heures

Ergonomie

- Ergonomie, troubles musculosquelettiques et maux de dos
- Ergonomie de bureau

ERGONOMIE, TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS) ET MAUX DE DOS

Objectifs

- Comprendre les notions de base de la biomécanique et de l'ergonomie
- Reconnaître, au travail, les situations exigeantes au niveau ergonomique
- Identifier les principes de prévention des maux de dos et des TMS
- Identifier des mesures correctives spécifiques aux tâches effectuées

Contenu

- Zones de confort et postures neutres
- Principes du fonctionnement mécanique du dos
- Seuil de tolérance (traumatisme vs TMS)
- Types de blessures ou de TMS : bursite, entorse, hernie, etc.
- Ajustement de la posture
- Utilisation d'outils adéquats
- Soulèvement de charge
- Micropauses et exercices

Durée

4 heures

Notes

1 Cette session de formation intéressera particulièrement un établissement confronté à plusieurs cas de TMS et de maux de dos provenant de causes différentes. Ne pouvant cibler les causes exactes ou identifier une cause unique, cette session sert de sensibilisation et d'exploration. Elle requiert la collaboration de tous pour établir un plan d'action correctif.

2 Cette session intéressera aussi l'établissement qui n'a pas ce type de problème mais qui, dans une démarche de prévention, cherche à sensibiliser ses gens pour participer à l'identification des risques possibles.

3 Cette session peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une autoévaluation critique au poste de travail peut être ajoutée.

ERGONOMIE ET TROUBLES MUSCULOSQUELETTIQUES (TMS)

Objectifs

- Comprendre les notions de base de la biomécanique et de l'ergonomie
- Reconnaître, au travail, les situations exigeantes au niveau ergonomique
- Identifier les principes de prévention des TMS
- Identifier des mesures correctives spécifiques aux tâches effectuées

Contenu

- Zones de confort et postures neutres
- Seuil de tolérance (traumatisme vs TMS)
- Types de blessures ou de TMS : bursite, entorse, hernie, etc.
- Ajustement de la posture
- Utilisation d'outils adéquats
- Micropauses et exercices

Durée

2 heures

ERGONOMIE ET MAUX DE DOS

Objectifs

- Comprendre les notions de base de la biomécanique et de l'ergonomie
- Reconnaître, au travail, les situations exigeantes au niveau ergonomique
- Identifier les principes de prévention des maux de dos
- Identifier des mesures correctives spécifiques aux tâches effectuées

Contenu

- Zones de confort et postures neutres
- Principes du fonctionnement mécanique du dos
- Ajustement de la posture
- Utilisation d'outils adéquats
- Micropauses et exercices

Durée

2 heures

Notes

1 Ces sessions de formation intéresseront particulièrement un établissement confronté à plusieurs cas de TMS et de maux de dos provenant de causes différentes. Ne pouvant cibler les causes exactes ou identifier une cause unique, ces sessions servent de sensibilisation et d'exploration. Elles requièrent la collaboration de tous pour établir un plan d'action correctif.

2 Ces sessions intéresseront aussi l'établissement qui n'a pas ces types de problème mais qui, dans une démarche de prévention, cherche à sensibiliser ses gens pour participer à l'identification des risques possibles.

3 Ces sessions peuvent être adaptées aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une autoévaluation critique au poste de travail peut être ajoutée.

ERGONOMIE DE BUREAU

Objectifs

- Connaître les principes de base de l'ergonomie de bureau
- Reconnaître les risques inhérents
- Déterminer les ajustements à apporter au poste de travail

Contenu

- Notions ergonomiques : plan de travail, chaise, écran, clavier, éclairage, etc.
- Démonstration d'ajustement d'une chaise de travail
- Visionnement d'une vidéo et analyse en groupe
- Analyse d'un poste de travail type

Durée

3 heures

Espace clos

- Travail sécuritaire en espace clos : procédure et programme

TRAVAIL SÉCURITAIRE EN ESPACE CLOS

Procédure de travail sécuritaire

Objectifs

- Connaître la réglementation en matière de travail en espace clos
- Distinguer les différentes situations de travail en espace clos
- Identifier les risques associés à chaque situation de travail
- Comprendre et appliquer la procédure de travail en espace clos

Contenu

- Réglementation
- Définition du travail en espace clos
- Risques généraux associés au travail en espace clos
- Mesures préventives
- Procédure de travail en espace clos
- Mesures d'urgence

Durée

4 heures

Incluant l'application du permis d'entrée

5 heures

Incluant une simulation d'entrée en espace clos

7 heures

Programme de travail sécuritaire

Objectifs

- Connaître la réglementation en matière de travail en espace clos
- Distinguer les différentes situations de travail en espace clos
- Identifier les risques associés à chaque situation de travail
- *Élaborer une procédure de travail sécuritaire, incluant le permis d'entrée*
- *Identifier et mettre en place les mesures préventives et mesures d'urgence appropriées*

Contenu

- Réglementation
- *Définition du travail en espace clos et identification des risques*
- *Procédure de travail et situation de travail en espace clos*
- *Élaboration d'un permis d'entrée type et des mesures préventives appropriées*
- *Présentation de différents types et modèles d'équipements de sécurité*
- *Simulation d'intervention d'urgence, s'il y a lieu*

Durée

7 heures

Matières dangereuses

- SIMDUT 2015
- Transport des matières dangereuses (TMD)

SIMDUT 2015

Objectifs

- Connaître les lois et règlements concernant le SIMDUT 2015, incluant les responsabilités du fournisseur, de l'employeur et du travailleur
- Identifier les catégories de produits dangereux SIMDUT 2015 et les signaux de danger correspondants
- Interpréter le contenu des étiquettes du fournisseur et du lieu de travail
- Interpréter l'information disponible dans chacune des 16 sections de la fiche de données de sécurité

Contenu

- Réglementation
- Pictogrammes
- Étiquettes
- Fiche de données de sécurité (FDS)

Durée

4 heures

Formation en ligne

Offerte exclusivement aux établissements membres de l'ASFETM, soit les fabricants d'équipement de transport et les fabricants de machines

Objectifs

- Connaître les dispositions du SIMDUT 2015
- Comprendre l'information disponible sur les étiquettes et les fiches de données de sécurité

Contenu

- Introduction au SIMDUT après le SGH
- Classes de dangers physiques
- Classes de danger pour la santé
- Pictogrammes
- Fiches de données de sécurité
- Étiquettes

Durée

1 ½ heure

Note

La formation en ligne permet un apprentissage de base du SIMDUT. Afin de rencontrer les exigences de l'article 30 du *Règlement sur l'information concernant les produits dangereux*, l'ASFETM recommande un complément de formation d'une durée de deux heures, en entreprise. L'ASFETM offre aussi une évaluation pratique de l'application des connaissances au poste de travail.

TRANSPORT DES MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)

Objectifs

- Connaître les responsabilités de l'expéditeur et du transporteur
- Connaître la classification des matières dangereuses selon le règlement
- Interpréter les étiquettes, les plaques et autres indications identifiant les matières dangereuses
- Lire et remplir un document d'expédition
- Identifier les mesures minimales de manutention, d'emballage et d'arrimage des matières dangereuses
- Identifier les mesures d'urgence minimales à prendre lors d'un rejet accidentel de matières dangereuses lors du transport

Contenu

- Objectif de la réglementation
- Application et définition du TMD
- Responsabilités de l'expéditeur et du transporteur
- Classification des marchandises dangereuses (9 classes)
- Divisions, groupes d'emballage et classifications subsidiaires
- Indications de danger (étiquettes et plaques)
- Exigences particulières (envois intermodaux et transfrontaliers, quantités limitées, exemptions, etc.)

Durée

4 heures

Note

Cette formation comporte un examen théorique pour l'obtention du certificat de formation prescrit par le *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses*, ayant une échéance de 3 ans. Une note de passage de 70% est requise.

Protection respiratoire

- Protection respiratoire : procédure et programme

PROTECTION RESPIRATOIRE

Procédure de protection respiratoire

Objectifs

- Connaître la réglementation
- Connaître les différents types d'appareils de protection respiratoire
- Connaître les procédures pour l'inspection, l'entretien, le remplacement des pièces et le rangement des appareils de protection respiratoire

Contenu

- Réglementation et normes
- Risques en milieu de travail
- Description des appareils de protection respiratoire
- Fonctionnement et utilisation de l'appareil de protection respiratoire approprié

Durée

4 heures

Utilisation des appareils de protection respiratoire

Offert exclusivement aux établissements membres de l'ASFETM, soit les fabricants d'équipement de transport et les fabricants de machines

Objectifs

- Connaître les différents types d'appareils de protection respiratoire
- Connaître les procédures pour l'inspection, l'ajustement, l'entretien, le remplacement des pièces et le rangement de leurs appareils de protection respiratoire

Contenu

- Description des appareils de protection respiratoire
- Fonctionnement et utilisation de l'appareil de protection respiratoire approprié

Durée

2 heures

Incluant l'essai d'ajustement qualitatif (*qualitative fit test*) : 2½ heures

Notes

1 Pour l'essai d'ajustement qualitatif, les participants doivent être rasés de près, munis de leur appareil de protection respiratoire et d'un kit d'essai d'ajustement, afin de les habiliter à effectuer ces tests à leur établissement.

2 En vertu de la norme CSA-Z94.4-93 citée à l'article 45 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, le rappel de formation de tout travailleur qui doit porter un respirateur est d'au moins une fois l'an.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Programme de protection respiratoire

Incluant la formation pour l'essai d'ajustement qualitatif (qualitative fit test)

Objectifs

- Connaître la réglementation
- Identifier les principales étapes à suivre et les principaux facteurs à considérer pour bien choisir les appareils de protection respiratoire
- Se familiariser avec les différents types et modèles d'appareils de protection respiratoire

Contenu

- Réglementation et normes
- Risques en milieu de travail
- Description des appareils de protection respiratoire
- Fonctionnement et utilisation de l'appareil de protection respiratoire approprié
- Notions biologiques et toxicologiques
- Élaboration du programme de protection respiratoire
- Exercices : choix de l'appareil de protection respiratoire
- Essai d'ajustement qualitatif (qualitative fit test)

Durée

7 heures

Notes

1 Pour l'essai d'ajustement qualitatif, les participants doivent être rasés de près, munis de leur appareil de protection respiratoire et d'un kit d'essai d'ajustement, afin de les habiliter à effectuer ces tests à leur établissement.

2 En vertu de la norme CSA-Z94.4-93 citée à l'article 45 du *Règlement sur la santé et la sécurité du travail*, le rappel de formation de tout travailleur qui doit porter un respirateur est d'au moins une fois l'an.

Soudage et activités connexes

- Utilisation sécuritaire des gaz comprimés et oxycoupage
- Prévention des risques du métier de soudeur
- Travail à chaud : réglementation et permis

UTILISATION SÉCURITAIRE DES GAZ COMPRIMÉS

Objectifs

- Reconnaître les types de gaz comprimés en fonction des tâches à exécuter
- Identifier les risques reliés à l'utilisation de ces gaz
- Éliminer les risques particuliers à certains gaz
- Énumérer les consignes de sécurité à suivre lors du déplacement des bouteilles de gaz comprimés, de leur utilisation et de leur entreposage
- Nommer les équipements de protection individuelle et collective appropriés

Contenu

- Réglementation et normes
- Caractéristiques des types de gaz utilisés
- Risques associés à l'utilisation de ces produits
- Mesures préventives :
 - Règles de sécurité lors du transport et du déplacement des bouteilles
 - Règles de sécurité avant et durant l'utilisation des bouteilles
 - Entreposage sécuritaire
- Équipement de protection individuelle et collective

Durée

2 heures

INCLUANT L'OXYCOUPAGE

Mêmes objectifs plus :

- *Énumérer les règles de sécurité reliées aux gaz lors d'opérations d'oxycoupage*

Même contenu plus :

- *Mesures préventives lors des opérations d'oxycoupage :*
 - *Vérification du montage des chalumeaux*
 - *Risques associés : retour de flamme, retour de gaz, feu de régulateur, etc.*

Durée

4 heures

PRÉVENTION DES RISQUES DU MÉTIER DE SOUDEUR

Objectifs

- Identifier les principaux risques liés à la pratique du métier de soudeur
- Appliquer les différents moyens de prévention et de contrôle

Contenu

- Réglementation et norme
- Rappel sur l'utilisation sécuritaire des gaz comprimés et sur le SIMDUT
- Identification des risques :
 - Bruit
 - Champ électromagnétique
 - Chocs électriques
 - Ergonomie
 - Fumées de soudage
 - Incendie et explosion
 - Rayonnements et brûlures
- Particularités de certains procédés : soudage à l'arc et oxygaz
- Équipements de protection individuelle

Préalable

Avoir suivi les formations de l'ASFETM *SIMDUT 2015* et *Utilisation sécuritaire des gaz comprimés* (voir pages 31 et 37)

Durée

4 heures

Notes

1 Cette formation n'en est pas une de métier. Ce contenu s'adresse principalement aux soudeurs qui ont déjà une formation et une expérience pratique de soudage. Pour les participants qui n'ont aucune expérience de soudage au moment de la formation, une période d'apprentissage supervisé doit être prévue.

2 Seules les opérations de soudage régulières à des postes fixes sont présentées dans cette formation. Certaines opérations particulières (soudage par résistance, faisceau laser, système robotisé, etc.) ne sont pas traitées lors de la session et devraient faire l'objet de formations supplémentaires, si requis.

TRAVAIL À CHAUD : RÉGLEMENTATION ET PERMIS

Objectifs

- Définir le travail à chaud
- Identifier les risques du travail à chaud
- Identifier les mesures préventives appropriées
- Connaître la réglementation applicable, notamment le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* et le *Code national de prévention des incendies*
- Comprendre et appliquer les consignes du permis de travail à chaud

Contenu

- Réglementation
- Définition du travail à chaud
- Risques et mesures préventives
- Procédure et permis de travail

Durée

2½ heures

Travail en hauteur

- Prévention des chutes et utilisation du harnais
- Utilisation sécuritaire de plateformes élévatrices
- Utilisation sécuritaire des échafaudages sur cadres métalliques
- Utilisation sécuritaire des échelles et des escabeaux

PRÉVENTION DES CHUTES ET UTILISATION DU HARNAIS

Objectifs

- Comprendre comment les chutes, tant de hauteur que de même niveau, peuvent survenir et quelles mesures prendre pour les prévenir
- Se questionner sur la nécessité du travail en hauteur, identifier les situations de travail où il existe des risques de chutes de hauteur et les approches à prendre pour contrôler ces risques
- Connaître les divers équipements de travail en hauteur pouvant être utilisés selon les situations de travail
- Connaître les équipements de protection collective contre les chutes et leur utilisation (garde et filet)
- Connaître les équipements de protection individuelle contre les chutes et leur utilisation (ligne horizontale, ligne verticale et harnais)
- Connaître la procédure sur la prévention des chutes propre à l'établissement, s'il y a lieu
-

Contenu

- Loi et réglementation
- Stratégies de base applicables au travail en hauteur
- Hiérarchie des mesures de prévention des chutes
- Équipements de prévention des chutes de hauteur
- Équipements de protection contre les chutes de hauteur
- Démonstration sur le port du harnais (exercice en groupe : harnais personnel requis)

Durée

4 heures

UTILISATION SÉCURITAIRE DE PLATEFORMES ÉLÉVATRICES

Objectifs

- Connaître les règles d'opération sécuritaire et les procédures générales d'utilisation
- Inspecter la plateforme élévatrice en suivant la procédure de la compagnie et en utilisant une fiche d'inspection
- Identifier la séquence des étapes à suivre pour le déplacement des plateformes élévatrices
- Identifier les différents dispositifs de sécurité et leur utilisation
- Délimiter l'aire de travail au sol en plaçant les dispositifs requis
- Choisir les équipements de protection individuelle, en fonction du travail à exécuter

Contenu

- Droits et obligations de l'employeur et de l'utilisateur de plateforme élévatrice
- Réglementation
- Description de différents modèles de plateformes (à ciseaux et à bras articulé)
- Inspection
- Méthodes de travail sécuritaire
- Équipements de protection individuelle
- Démonstration pratique en groupe

Durée

4 heures

Note

Cette session théorique peut être adaptée aux besoins particuliers des établissements. Ainsi, une évaluation de la pratique sécuritaire individuelle peut s'ajouter, sur demande.

UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉCHAFAUDAGES SUR CADRES MÉTALLIQUES

Objectifs

- Connaître toutes les composantes des échafaudages sur cadres métalliques
- En déterminer les fonctions et leurs limites d'utilisation
- Déterminer les risques inhérents à l'installation et au démontage
- Déterminer les points à surveiller lors d'une inspection

Contenu

- Réglementation
- Généralités d'un système d'échafaudage
- Composantes d'un système d'échafaudage
- Installation et utilisation
- Inspection (s'il y a lieu)
- Protection contre les chutes

Durée

2 ½ heures

UTILISATION SÉCURITAIRE DES ÉCHELLES ET DES ESCABEAUX

Objectifs

- Connaître les droits et obligations de l'employeur et du travailleur ainsi que la réglementation
- Connaître les méthodes sécuritaires de travail lors de l'utilisation et de la manutention des échelles et escabeaux
- Connaître les risques à la santé et à la sécurité reliés à l'utilisation et à la manutention des échelles et escabeaux
- Être en mesure d'inspecter les échelles et escabeaux

Contenu

- Réglementation
- Inspection
- Manutention
- Installation
- Utilisation
- Rangement
- Recommandations

Durée

1½ heure

Divers

- Électricité statique : prévention des risques
- Loi C-21 sur la responsabilité pénale des organisations
- Mieux-être psychologique au travail
- Prévention auditive
- Prévention des blessures
- Prévention de la contrainte thermique

ELECTRICITÉ STATIQUE : PRÉVENTION DES RISQUES

Objectifs

- Identifier les risques associés à l'électricité statique
- Comprendre comment se forme l'électricité statique
- Connaître les moyens de prévention des risques de l'électricité statique

Contenu

- Pourquoi s'intéresser à l'électricité statique ?
- Comment l'électricité statique agit-elle ?
- Qu'est-ce que l'électricité statique versus l'électricité dynamique ?
- Comment se forme l'électricité statique ?
- Qu'est-ce que le triangle d'inflammabilité ?
- Quels sont les moyens de prévention ?
- Qu'en dit le *Règlement sur la santé et la sécurité du travail* ?

Durée

2 heures

LOI C-21 : RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ORGANISATIONS

Objectifs

- Comprendre les implications de la Loi C-21 qui traite de la responsabilité pénale des organisations en matière de santé et sécurité du travail
- Connaître les trois composantes de la diligence raisonnable : les devoirs de prévention, d'efficacité et d'autorité

Contenu

- La SST au Québec et la Loi C-21
- La *Loi sur la santé et la sécurité du travail*
 - « No fault »
 - Rôle d'un inspecteur
 - Qui est visé ?
 - Quelle est la preuve à établir ?
 - Qui peut intenter une poursuite ?
- La distinction entre le criminel et le pénal
- L'intention coupable d'une personne
- Le cas de la mine Westray
- La Loi C-21
 - Définitions
 - Notion d'intention
 - Négligence criminelle
 - Détermination de la peine
 - Norme de diligence raisonnable
 - Diligence raisonnable en SST
 - Qui peut porter plainte ?
 - Les victimes sont-elles indemnisées ?

Durée

1 ½ heure

Note

Lois du Canada, 2003, c.21 : Loi modifiant le Code criminel (responsabilité pénale des organisations)

MIEUX-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

Objectifs

- Définir le *mal-être* et le *bien-être*
- Reconnaître les symptômes et les causes du stress
- Reconnaître les situations (professionnelles et personnelles) pouvant mener au stress
- Identifier les moyens concrets de prévenir le stress et le mal-être
- Identifier les moyens d'intervention

Contenu

- Facteurs influençant le bien-être
- Stress humain : son mécanisme, les situations qui le favorisent et les moyens de le prévenir
- Moyens pour maintenir l'équilibre et le bien-être

Durée

2 ½ heures

Notes

1 Cette session de sensibilisation intéressera particulièrement une entreprise qui reconnaît l'existence des risques psychosociaux (charge de travail, conflit, harcèlement, etc.) comme présents dans l'organisation, au même titre que les risques techniques, mécaniques, chimiques, etc.

2 Ce contenu utilise les éléments du « CINÉ » élaboré par le Centre d'études sur le stress humain du Centre de recherche Fernand-Seguin de l'Hôpital Louis-H. Lafontaine.

PRÉVENTION AUDITIVE

Objectifs

- Connaître le fonctionnement de l'oreille
- Connaître la définition du bruit et de ses effets sur l'organisme à court et à long termes
- Éliminer les risques ou les contrôler en changeant les méthodes et en entretenant les équipements
- Connaître l'importance d'une protection auditive personnelle appropriée

Contenu

- Réglementation
- Anatomie de l'oreille
- Mesure du bruit
- Conséquences et effets du bruit
- Prévention et contrôle du bruit
- Protection auditive
- Recommandations générales

Durée

2 heures

PRÉVENTION DES BLESSURES

Objectifs

- Débanaliser les risques présents dans les tâches quotidiennes et les blessures, mêmes mineures
- Proposer une démarche pour identifier, éliminer ou contrôler ces risques
- Connaître les causes de blessures et en identifier les risques
- Être sensibilisé aux conséquences possibles d'un risque ou d'une blessure, même mineure
- Connaître la réglementation et les responsabilités des différents intervenants
- Pouvoir intervenir, soit directement soit en collaboration avec l'employeur, pour l'élimination du risque ou son contrôle

Contenu

- Conséquence d'un risque ou d'une blessure
- Démarche d'identification des risques
- Réglementation, responsabilités et politique de l'établissement
- Élimination des risques d'accident

Durée

3 heures

PRÉVENTION DES BLESSURES AUX DOIGTS ET AUX MAINS

Mêmes objectifs, mais spécifiques aux doigts et les mains

Contenu

- Conséquence des accidents aux doigts et aux mains
- Perception du risque
- Identification et évaluation des risques
- Élimination des risques d'accident aux doigts et aux mains

Durée

2 heures

PRÉVENTION DE LA CONTRAINTE THERMIQUE

Objectifs

- Connaître les causes d'un coup de chaleur
- Être sensibilisé aux conséquences possibles d'un coup de chaleur
- Reconnaître les travailleurs à risque de coup de chaleur
- Reconnaître les signes précurseurs d'un coup de chaleur
- Évaluer, de façon simplifiée, l'indice de contrainte thermique
- Prévenir les coups de chaleur

Contenu

- Conséquence d'un coup de chaleur
- Signes précurseurs d'un coup de chaleur
- Traitement d'un travailleur indisposé
- Évaluation de la contrainte thermique
- Plan de prévention des coups de chaleur

Durée

1 heure

La formation SST est au cœur de notre mission !

**N'hésitez pas à communiquer avec nous
pour toute info en matière de prévention SST
ou pour organiser une formation
en entreprise ou en session publique.**



Association sectorielle – Fabrication d'équipement de transport et de machines

Un organisme paritaire en santé et en sécurité du travail

3565, Jarry Est, Bureau 202

Montréal, QC H1Z 4K6

Téléphone 514 729-6961 • 1 888 527-3386

Télécopieur 514 729-8628

info@asfetm.com

CONDITIONS ET TARIFS

	Pour les établissements des secteurs Fabrication d'équipement de transport et Fabrication de machines	Pour tout autre établissement
	Aucuns frais de déplacement	Frais de déplacement en sus*
Durée de la formation	PRIX PAR PARTICIPANT Minimum requis : 8 par session	PRIX PAR PARTICIPANT Minimum requis : 10 par session
4 heures et moins	32 \$	75 \$
exceptions : Protection respiratoire, Risques électriques, Sécurité des machines	43 \$	90 \$
avec évaluation de la pratique sécuritaire (pour certains sujets)	43 \$	90 \$
de 4 à 7 heures	43 \$	90 \$
exceptions : Cadenassage, Espace clos, Introduction à la santé et sécurité du travail, Protection respiratoire, Risques électriques, Sécurité des machines	80 \$	200 \$
14 heures	125 \$	295 \$
Loi C-21 - Responsabilité pénale des organisations (durée 1½ h)	510 \$*	730 \$*
Mieux-être psychologique au travail (durée 2½ h)	510 \$* Nombre de participants : 8 à 20	730 \$* Nombre de participants : 8 à 20
Formation en ligne	15 \$	Non disponible

* Frais de déplacement en sus

- Per diem : 25\$
- Hébergement, s'il y a lieu (selon le reçu)
- Kilométrage aller-retour (depuis nos bureaux à Montréal) : 0,45\$

Autres frais en sus

Week-end, jour férié ou nuit : frais additionnels de 100\$ / heure

Aucunes taxes applicables